



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **23 juin 2014**

Délibération n° 2014-0161

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Conseil d'administration du Centre de ressources et d'échanges pour le développement social urbain (CR-DSU) - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Longueval

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 25 juin 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, MM. Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, M. Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Philip (pouvoir à Mme Brugnera), Mme Laurent (pouvoir à Mme Jannot), M. Rivalta (pouvoir à M. Vesco), Mme Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Fenech (pouvoir à M. Cochet), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Moretton (pouvoir à M. Vial), Mme Poulain (pouvoir à M. Rousseau), M. Sannino (pouvoir à Mme Dognin-Sauze).

Absents non excusés : M. Calvel.

Conseil de communauté du 23 juin 2014**Délibération n° 2014-0161**

commission principale : urbanisme

objet : **Conseil d'administration du Centre de ressources et d'échanges pour le développement social urbain (CR-DSU) - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

L'action de l'association "Centre de ressources et d'échanges pour le développement social urbain" (CR-DSU) présente un intérêt public local.

En effet, les activités développées par le CR-DSU s'inscrivent dans le cadre de la politique publique "politique de la ville", conformément aux actions conduites et objectifs poursuivis suivants :

- veille prospective sur la politique de la ville et accompagnement des acteurs :
 - . soutien technique au fonctionnement du réseau des agglomérations de Rhône-Alpes en politique de la ville,
 - . soutien et animation du réseau des agglomérations et villes moyennes de la région,
 - . soutien à des fonctionnements en réseau,
 - . accompagnement de la Communauté urbaine de Lyon, dans la démarche de développement solidaire et dans la perspective d'un séminaire d'échanges destiné aux élus de la Communauté urbaine ;
- développement durable et cohésion sociale et territoriale :
 - . conduite d'un cycle d'échanges sur "Développement durable et politique de la ville",
 - . poursuivre les journées d'échanges sur l'avenir du renouvellement urbain en Rhône-Alpes, en partenariat avec l'Association des professionnels du développement social urbain (DSU) ;
- politiques éducatives et politiques de jeunesse : poursuivre le cycle d'échanges sur "la Jeunesse des quartiers populaires", venir en appui à la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) dans l'organisation d'une réflexion régionale sur les cordées de la réussite, venir en appui, le cas échéant, à des échanges sur les écoles de la deuxième chance,
- politique européenne des villes et cohésion sociale : poursuivre l'animation auprès des 7 collectivités ayant un projet urbain intégré.

La Communauté urbaine fait partie des membres fondateurs du CR-DSU, association régie par la loi de 1901 créée en juin 1993.

Modalités de représentation

Cette association est composée de :

- membres de droit : collectivités publiques ou organismes sociaux qui participent au financement de l'association :

- . Communauté urbaine de Lyon,
- . Caisse d'allocations familiales (CAF) de Lyon, etc. ;

- membres adhérents : personnes morales et physiques qui s'acquittent de leur cotisation annuelle (agents ou élus de collectivités territoriales, associations : Robins des Villes, régionale des HLM, etc.).

Le Conseil de communauté compte un représentant, membre de droit, au sein du Conseil d'administration de l'association CR-DSU, il convient donc de procéder à sa désignation. Les membres sont nommés pour une durée de 3 ans renouvelables ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne monsieur Michel Le Faou en tant que titulaire pour représenter la Communauté urbaine de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil d'administration de l'association Centre de ressources et d'échanges pour le développement social urbain (CR-DSU).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 25 juin 2014.